

C.4 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR "FEDERAL"

Cette compétition concerne les arcs classiques (AC) et les arcs à poulies (AP) dans toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications, selon les règlements en vigueur.

- **Distances et Blasons**

Benjamins (garçons et filles) : 2 x 20m sur blasons de 122cm.

Minimes (AC garçons et filles) : 2 x 30m sur blasons de 122cm.

Autres catégories : 1 x 50m (blasons de 122cm) + 1 x 30m (blasons de 80cm).

A la distance de 30m, (sauf championnat de France) l'organisateur a le choix des blasons et cela doit être précisé dans l'invitation :

- blasons uniques de 80cm : les arcs à poulies seront à 3 par cible.

- blasons multiples de 80cm : chaque archer disposant de son propre blason, les arcs à poulies peuvent être à 4 par cible.

Lors du championnat de France, l'utilisation des cibles multiples de 80cm est obligatoire pour toutes les catégories tirant en arcs à poulies.

- **Période de qualification et qualifications à réaliser**

Se rapporter au tableau officiel des qualifications et au calendrier officiel.

Lors des championnats départementaux et régionaux, les classements doivent être établis en respectant toutes les catégories d'âge figurant dans le tableau officiel des qualifications.

Les championnats de ligue doivent se dérouler, de préférence, le deuxième dimanche de juin.

- **Départage des égalités**

En cas d'égalité, le départage se fait de la manière suivante :

- plus grand nombre de 10 (10 + 10X)

- plus grand nombre de 10X

- en cas de nouvelle égalité, les concurrents sont déclarés ex æquo.

- **Le championnat de FRANCE**

La date est fixée par le comité Directeur de la FFTA, habituellement fin août ou début septembre.

Après avis de la Commission des Arbitres et du Jury d'Appel, le titre peut ne pas être attribué si le gagnant, dans chaque catégorie, n'atteint pas le score minimum correspondant au plancher de qualification.

C.5 LE TIR BEURSAULT

Cette compétition concerne les arcs classiques (AC) et les arcs à poulies (AP) pour toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications.

Cette forme de tir, traditionnelle en France, nécessite des installations particulières. Elle se pratique sur un terrain appelé "Jeu d'Arc" ou "Jardin d'Arc".

Il s'agit d'un tir dont les origines remontent au 15^{ème} siècle et qui permettait aux "Francs Archers", sorte de Garde Nationale, exemptés d'impôts, de s'entraîner tous les dimanches sur un champ de tir réservé à cet effet, en tirant, alternativement, une flèche sur deux buttes, à une distance de 50m, les deux buttes étant espacées d'environ 52m.

La butte sur laquelle le tir commence s'appelle la "butte d'attaque". L'autre butte est appelée "butte maîtresse".

L'allée centrale est appelée "Allée du Roy".

